

Nîmes : deux entreprises de BTP devant la justice

PROCÈS

Quatre ans après les faits, le procès en appel suite à la mort du cordiste Mickaël Beccavin a eu lieu à la cour d'appel de Nîmes jeudi 14 avril. Il avait perdu la vie sur un chantier de construction d'un immeuble sur le boulevard Natoire.

Le 6 mars 2018, Mickaël Beccavin décédait après une chute mortelle en essayant de poser un balcon sur un immeuble en construction à Nîmes. Tout comme ses collègues, Mickaël n'utilisait que très rarement un antichute. Cette mauvaise habitude était ancrée dans les habitudes des cordistes de l'entreprise Sud Acrobatic. Pourtant, le Code



En France, 26 accidents mortels de cordistes ont été recensés depuis 2006 d'après l'association « Cordistes en colère, cordistes solidaires ». PHOTO C.M.

du travail imposait l'utilisation d'une seconde corde à relier au harnais.

Dans l'attente du délibéré en appel

Le 7 mai 2021, la justice nîmoise jugeait Sud Acrobatic et Eiffage Construction Gard sur cette affaire. Lors de l'audience, il est révélé que l'utilisation d'une nacelle aurait été possible à condition d'étayer les parkings en niveaux inférieurs. Eiffage aurait choisi de respecter son planning en livrant ces parkings, plutôt que de recourir à une nacelle pour la mise en place des balcons. Un mois plus tard, le délibéré était rendu : Sud Acrobatic était relaxée du chef d'homicide involontaire avec une amende de 4 000 euros et Eiffage reconnue coupable et condamnée à une amende de 100 000 euros, ainsi qu'à verser des dommages et intérêts aux proches de Mickaël Beccavin.

Jeudi 14 avril, les deux entreprises comparaissaient à nouveau en appel devant le tribunal dans le cadre de cette affaire. Plusieurs membres de l'association Cordistes en colère et cordistes solidaires étaient présents devant le tribunal correctionnel de Nîmes afin de soutenir les proches du défunt et surtout pour remettre en cause la sécurité du métier de cordiste. « Pour ce procès en appel, on veut revenir sur les causes de l'accident, dû aux habitudes de travail instaurées depuis longtemps. Cela permettra d'alerter sur les méthodes de travail de la société Sud Acrobatic. Cet accident illustre les difficultés collectives des cordistes en général et permet de mettre en avant les besoins afin de sauver notre métier », explique Grégory Molina, cordiste intérimaire et membre de l'association. Le délibéré est attendu pour le jeudi 2 juin.

Curtis Macé